



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26183

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour Radio-France pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à Radio-France.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, le budget d'achat de logiciels informatiques pour Radio France a représenté 817 445 EUR en 2001 et 792 534 EUR en 2002. S'agissant de l'usage des logiciels libres à Radio France, il convient d'indiquer qu'à la faveur de la mise en place du plan de numérisation, la société a développé une stratégie de développement de logiciels de radio sur la plateforme Unix libre. Cette politique a permis à Radio France de mettre en place, depuis 1999, un nombre important de logiciels libres au sein de la Maison de la Radio comme des stations locales de Radio France. Ainsi, par exemple, l'ensemble des services intranet de Radio France sont sous Linux/Appache. Les développements informatiques se poursuivent en privilégiant l'usage des logiciels libres autant que faire se peut.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26183

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7752

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1596